



## Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture et de la Formation Professionnelle

SECTION DE LA GIRONDE  
17 QUAI DE LA MONNAIE  
33080 BORDEAUX CEDEX  
05 57 95 07 61 FOFNECBX@YAHOO.FR

Bordeaux, le 24 mars 2020

Objet : *Alerte et requête au CHSCT départemental de la Gironde du 25 mars 2020.*

Monsieur le DASEN,

Notre organisation a été informée de cas de COVID-19 à l'école de Gauriaguet, dans la circonscription de St André de Cubzac.

Il s'avère que pour des raisons de désinfection de cette école, les enfants des soignants n'ont pu y être accueillis la semaine dernière. On a également demandé aux enseignants de rester chez eux par mesure de prévention durant 15 jours.

Deux enfants de soignants, scolarisés à Gauriaguet, ont donc été orientés vers les écoles de St André de Cubzac qui assurent un roulement pour accueillir les enfants des soignants.

Or, au dire des enseignants de terrain qui ont accueilli ces enfants jeudi matin, l'un d'entre eux présentait des symptômes inquiétants : rhume, éternuements, toux.

Plusieurs questions se posent alors concernant les mesures de protection des personnels volontaires :

- Pourquoi le CHSCT n'a-t-il pas été informé de la situation de l'école de Gauriaguet, fermée pour cas suspect de Covid-19 (plusieurs élèves et une enseignante concernés)?

-Comment est-il possible d'orienter les enfants de soignants de cette même école dans les écoles du secteur ? (sachant que des communes alentour auraient d'ailleurs refusé de les accueillir connaissant la situation de l'école). D'autant plus que l'un d'entre eux présentait des symptômes... Comment est-il possible d'autoriser l'accueil d'enfants présentant des symptômes ?

-Enfin comment peut-on à la fois demander à des enseignants de rester confinés chez eux pendant 15 jours et de se porter volontaires pour assurer l'accueil des enfants de soignants ?

Nous vous alertons sur le manque de transparence de la part de la hiérarchie, qui met en péril la vie de collègues dévoués et loyaux et qui mériteraient un peu plus de bienveillance et de respect : ils doivent pouvoir être volontaires en toute connaissance de cause.

Ainsi la décision de maintenir l'accueil des enfants de soignants dans ce secteur où des cas suspects ont été observés est une mise en danger incontestable des personnels.

Ce dossier fait écho, de façon regrettable, à celui de l'école de Quinsac, où la volonté de ne pas alerter de façon plus large les usagers de l'école a amené à laisser en poste une enseignante suspectée d'être atteinte du COVID-19, puisqu'elle a été par la suite testée et confirmée malade et contagieuse.

FO demande la fermeture immédiate des écoles fréquentées par les élèves présentant des symptômes, un suivi d'urgence pour les personnels concernés par le médecin de prévention, ainsi que la garantie que l'imputabilité au service leur sera reconnue.

Par ailleurs, dans la continuité de cette problématique d'accueil des enfants de soignants,

potentiellement porteurs du virus, et dans une optique de transparence, nous souhaitons mettre les points suivants à l'ordre du jour :

Peut-on obtenir un bilan général sur le nombre de collègues contaminés ?

Quels sont les lieux d'exercice des collègues contaminés ?

Quels sont les collègues mis en quarantaine par mesure préventive ?

Combien y a-t-il de collègues en éviction ?

Combien y a-t-il de volontaires ?

Qu'est-ce que la médecine de prévention propose à tous ces collègues comme suivi et comme matériel de protection ?

Vous engagez-vous à reconnaître l'imputabilité au service à tous les collègues contaminés ?

Cindy GARCIA et Christophe GRIMAU  
*Délégués titulaires FNEC FP FO au CHSCT D*

Isabelle HAYE  
*Secrétaire départementale FNEC FP FO 33*

